

La dépêche du Linky n°6 - Castres et Tarn sud - Mi-octobre 2017

Lettre d'information au sujet du Linky dans le Tarn sud. Partage libre et vivement recommandé !

Nous contacter : contact-stoplinkytarnsud@lists.riseup.net

06 34 64 66 49 de 16h à 19h

CASTRES :

- Arrêté du Maire de Castres (rappels)
- Avenir de l'arrêté (rappels)
- Planning de pose
- Poses en force : collecte de tous les témoignages !
- Informations sur LS Services

En date du 14 octobre, l'arrêté du Maire de Castres est toujours en application

L'arrêté est consultable à l'accueil de la Mairie. Vous pouvez leur demander une copie sur place.

Nous pouvons vous l'envoyer par email, et il est aussi disponible sur : <http://refus.linky.gazpar.free.fr/arrete-CASTRES.pdf>

Rappels de l'essentiel :

→ L'arrêté stipule que la pose du nouveau compteur connecté Linky ne pourrait avoir lieu sans votre présence ou sans votre consentement. Vous avez donc le choix et la possibilité de le refuser. **Marche à suivre pour refuser le Linky :**

- 1) **D'abord par courrier :**
- à Enedis : lettre de refus en recommandé avec accusé de réception
 - + à la Mairie : pour informer de votre avis et soutenir l'arrêté (modèles de lettres : nous contacter)

2) **Puis chez vous :**

Compteurs à l'extérieur du domicile (rue, jardin, parties communes d'immeubles) : indiquez sur votre compteur que vous refusez le remplacement par un Linky et affichez l'arrêté du Maire. Surveillez quand vous êtes là, et informez les voisins de votre vis pour qu'il le défendent quand vous êtes absents.

Compteurs à l'intérieur du domicile : Au téléphone (société LS Services à qui Enedis sous-traite l'installation des Linky à Castres), refusez le remplacement du compteur et déclinez tout rendez-vous. Il est possible que l'interlocuteur soit insistant et use d'arguments musclés, douteux, peut-être en fait destinés à vous intimider.

Avenir de l'arrêté : petit cours accéléré de droit administratif [rappels de la Dépêche du Linky n°4]

Début septembre, Enedis et la Préfecture ont émis un **recours gracieux** auprès du Maire de Castres lui demandant de retirer son arrêté. Celui-ci, à réception du recours, dispose de 2 mois pour se positionner, soit en le maintenant, soit en le retirant effectivement.

Si l'arrêté est maintenu, d'autres suites sont possibles pour Enedis ou la Préfecture :

→ **Recours contentieux** : dans un délai de 2 mois après l'expiration du délai du recours gracieux, l'arrêté peut-être attaqué devant le Tribunal administratif par Enedis et/ou la Préfecture, avec demande de jugement en référé : l'arrêté peut alors être immédiatement suspendu, sans le juger pour l'instant sur le fond.

→ **Attaque indirecte de l'arrêté** : même une fois dépassés tous les délais légaux évoqués plus haut, Enedis pourrait encore, à tout moment, attaquer l'arrêté indirectement devant le Tribunal administratif pour demander son abrogation.


**MAIS IL N'EST PAS DIT QUE CES SUITES AIENT EFFECTIVEMENT LIEU :
DANS CERTAINES COMMUNES, LES ARRÊTÉS OU DÉLIBÉRATIONS N'ONT PAS ÉTÉ ATTAQUÉS.**

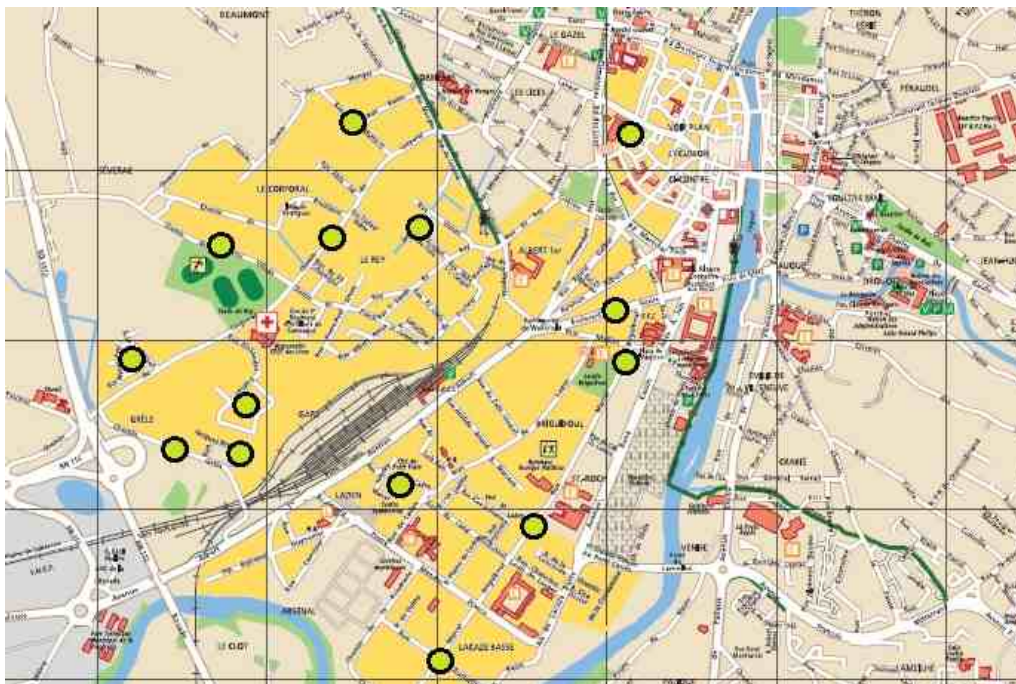
EN RÉSUMÉ : A tout moment le Maire peut décider de retirer son arrêté / Tant que le Maire n'accède pas au recours gracieux qui lui a été fait, l'arrêté reste valable / Si l'arrêté est maintenu, il est possible qu'il soit soumis à un recours contentieux de la part d'Enedis/Préfecture une fois le délai légal expiré, soit à partir de début novembre. Affaire à suivre.

⇒ **IMPORTANT** : si vous ne l'avez pas déjà fait, il est toujours possible d'écrire à la Mairie pour dire votre position et soutenir l'arrêté.

Planning de pose

Toujours pas de planning de pose transmis par Enedis. Les poses ont commencé le 2 octobre dans le quart sud-ouest de Castres, et le centre-ville a commencé à recevoir les courriers Enedis annonçant le remplacement du compteur.

Ci-dessous en jaune  les quartiers où les tracts d'information ont été distribués : sud-ouest, écusson en partie, + Le Martinet et un peu Lameilhé.



Carte du déploiement des Linky à Castres – 14 octobre 2017

→ **Continuez à nous informer si vous recevez un courrier d'Enedis annonçant le Linky !**

POSES ILLÉGALES : COLLECTE DE TOUTES LES LES TÉMOIGNAGES !

IMPORTANT

Les installations de Linky sont en cours depuis 2 semaines et des cas de poses en force, par l'intimidation, via des mensonges ou en l'absence de l'habitant - et qui donc ne respectent pas l'arrêté - ont déjà eu lieu.

NOUS RECUEILLONS LES TÉMOIGNAGES DE TOUTES LES PERSONNES AYANT FAIT FACE AUX SITUATIONS SUIVANTES AFIN DE LES FAIRE CONNAÎTRE À LA MAIRIE :

- Compteur à l'intérieur : harcèlement téléphonique pour prise de rdv, insistance, propos intimidants, etc.
- Compteur sur la rue, dans le jardin ou dans les parties communes d'un immeuble : difficultés à faire respecter votre refus par les poseurs (menaces, intimidations, mensonges), pose en votre absence, pose malgré le refus signalé sur le compteur, pose car au final les propos qui vous ont été tenus vous ont fait « plier » mais vous regrettez, etc.

Nous vous conseillons d'écrire votre témoignage **au plus tôt après les faits**. Écrivez les faits, ce que vous avez vécu, avec vos mots à vous. Vous pouvez témoigner de ce qui est arrivé au sujet de votre propre compteur, mais aussi de faits dont vous avez été témoin au sujet du compteur d'un autre (voisin par exemple).

→ **Le formulaire de dépôt de témoignage est à votre disposition :**

- en version papier : pendant les réunions à la Maison des associations de Castres (dates : voir l'agenda plus bas)
- en version électronique : envoi par email

→ **Retour des formulaires complétés (par ordre de préférence) :**

- Lors des réunions à la Maison des associations, place du 1^{er} mai, Castres
- Par courrier à : Confluences 81 / 9 chemin du Ritou / 81100 Castres
- En le scannant et l'envoyant à : contact-stoplinkytarnsud@lists.riseup.net

Renseignements : 06 64 87 70 57 et 06 58 13 46 29

INFORMATIONS LS SERVICES

Voici des informations sur les installateurs de la société LS Services, plus particulièrement pour les personnes qui ont des compteurs sur la rue, dans le jardin ou dans les parties communes d'immeubles, et qui redoutent un remplacement de leur compteur malgré leur refus affiché.

Les véhicules LS Services sont des Citroën Berlingo blancs (pas de marque d'entreprise sur le véhicule) dont voici quelques immatriculations : EF 620 WY ; EF 555 WY ; EF 507 WY ; EF 504 WY ; EF 528 WY ; QW 220 NG ; DW 154 HG ; EF 612 WY ; DW 157 HG ; DW 152 HG. Certains poseurs travaillent du lundi au vendredi, d'autres du mardi au samedi. Ils ont avec eux un dossier (classeur) avec nombre d'arguments destinés à vous influencer/impressionner.

Choses importantes :

Les poseurs sont entre le marteau et l'enclume, possiblement/probablement payés à la tâche, c'est à dire au nombre de compteurs posés, avec une cadence imposée. Ils sont certainement tout aussi mal à l'aise que nous, coincés, à se retrouver à devoir forcer les gens parce que ce sont les instructions qu'ils reçoivent et que leur paye en dépend également.

Dans cette affaire, tout le monde est dans une situation inconfortable, très inconfortable, voire violente intérieurement.

Svp pas de prise à partie : dites fermement que vous n'êtes pas en capacité d'accepter le remplacement de votre compteur car vous n'avez pas reçu les informations qui vous permettraient de le faire sereinement, et qu'il est donc absolument *hors de question* qu'ils le changent. Et que, malgré les conséquences pour eux, ce n'est pas négociable ou discutable. Et c'est tout. Tout débat de fond (arguments des uns et des autres) serait probablement de l'énergie et du temps perdu, pour eux comme pour vous.

Si des propos intimidants sont employés, cela leur appartient, ne le prenez pas personnellement (ils sont malheureusement acculés à la pose de ces compteurs), mais **tenez bon sur votre décision** ! Si cela va trop loin pour vous, vous pouvez parler d'appeler - et effectivement appeler - la Police municipale (05 63 71 58 55 - 05 63 71 58 51) pour qu'ils viennent mettre un terme à la situation et constater les infractions à l'arrêté.

RÉUNION DE LAUTREC : SALLE COMBLE

Plus de 80 personnes jeudi 12 octobre en soirée au Café Plùm à Lautrec. Suite à cette réunion, des Lautrécois souhaitent débiter une pétition pour faire la preuve du nombre de personnes qui se sentent concernées par le sujet, pour ensuite solliciter une rencontre d'information avec le Maire ou les élus municipaux.

→ **Habitants de Lautrec intéressés pour signer ou participer à la démarche, contactez-nous !**

LE LINKY AILLEURS

Août 2017 - Bayonne signe un moratoire pour que les habitants puissent refuser l'installation : « *L'ensemble des sensibilités politiques s'est retrouvé pour dire qu'il n'est pas admissible de forcer les usagers qui y sont opposés à accepter la pose de nouveaux compteurs. Un agrément certain doit être exprimé.* »

Sept 2017 - Betz-le-chateau, en Indre et Loire : rarissime mais vrai, la mairie fait démonter 2 Linky et remettre les compteurs conventionnels.

Sept. 2017 - Saint-Etienne-de-Rouvray, en Seine maritime : les élus, jugeant inadmissible qu'Enedis ne respecte pas le premier arrêté et poursuive le déploiement en toute illégalité sur leur commune, conviennent de la signature d'un second arrêté interdisant le déploiement.

Oct 2017 - Tribune dans *Le Monde* de Patrice Cahart, inspecteur général des finances honoraire : « **Pour l'économie française, l'opération Linky s'annonce perdante** »

Oct 2017 - À Yerres, Dupont-Aignan prend la défense des anti-Linky face à l'arrêté d'interdiction en vigueur, qu'Enedis ne respecte pas.

*Cette rubrique est dédiée à ce qui se passe ailleurs en France. Un point de vigilance cependant au sujet d'un article sur Castres, dans *La Dépêche du Midi* de début octobre, qui mentionnait que l'arrêté a été attaqué au tribunal administratif : c'est faux.*

LE PARAMÈTRE LIMITE : le « chapeau »

Grâce à la participation de tous, le chapeau est toujours bon ! Nous continuons à accueillir les contributions.

Les dons en espèces peuvent être apportés lors des réunions d'information-permanences à la Maison des Associations et Syndicats de Castres (voir l'agenda plus bas).

Pour les chèques, l'ordre est « Confluences 81 » et l'adresse d'envoi : Confluences 81 / 9 chemin du Ritou / 81100 Castres. Ceci car nous sommes un collectif, pas une association (donc pas de chèque possible directement à notre nom), notre compte étant assurée par Confluences 81 qui nous dédie une sous-comptabilité à part.

Confluences 81, en tant qu'association, peut recevoir les chèques. Pensez à indiquer dans l'envoi "Pour le collectif Linky".

Encore merci à tous !

NOUVEAU

DOCUMENTS EN LIBRE ACCÈS À CASTRES

Pour ceux qui sont sans internet ou imprimante, il y a dorénavant des documents (modèles de lettres Enedis et Mairie, arrêté du Maire de Castres,...) en libre accès dans certains lieux du centre de Castres. Nous contacter, on vous expliquera.

NOUVEAU

PETITS TRACTS FORMAT CARTE POSTALE

A venir prochainement, des petits tracts format carte postale pour mettre dans les lieux de votre choix : boulangerie, petits commerces de proximité, etc.

DISTRIBUTION DE TRACTS

Les distributions de tracts d'information se poursuivent. Si vous voulez participer, signalez-vous en nous écrivant (contact-stoplinkytarnsud@lists.riseup.net) ou par téléphone au 06 17 98 26 76.

DOCUMENTATION DE FOND

Nous disposons de documents explicatifs au sujet du Linky, et des actions possibles pour les Mairies. Nous pouvons également vous accompagner pour un rdv avec votre Mairie. Contactez-nous.

PÉTITION

La pétition pour refuser le projet Linky et encourager les municipalités à se positionner est toujours active. Vous pouvez venir la signer lors des permanences à la Maison des associations de Castres, place du 1^{er} mai. (Envoi par email possible également ; nous la retourner par courrier ou lors des réunions et permanences à Castres)

AGENDA

RÉUNIONS D'INFORMATION ET PERMANENCES

CASTRES, à la Maison des associations, place du 1^{er} mai

MARDI 17 OCTOBRE et **MARDI 31 OCTOBRE**, à 18h00

➔ Réunion d'information : présentation du Linky et de la situation à Castres (arrêté du Maire et suites juridiques, planning de pose) + rencontres, toutes les questions possibles, signature de la pétition, collecte de témoignages, organisation de la distribution de tracts.

MARDI 24 OCTOBRE, de 16h00 à 18h00

➔ Permanence pour situations au cas par cas et aide pour les lettres à Enedis et à la Mairie, collecte de témoignages, etc.

« L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire. » - Henri Bergson

MERCI POUR TOUTES LES PARTICIPATIONS !

S'inscrire pour recevoir ces informations : contact-stoplinkytarnsud@lists.riseup.net

Renseignements : 06 34 64 66 49 de 16h à 19h